Le Dauphiné Libéré

Vendredi 10 octobre 2025



COMMUNE D'ORNON

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE LOCAL D'URBANISME (PLU)

Par arrêté n° 2025-04 du 3 Octobre 2025 du Maire de la commune d'ORNON, une enquête publique sur le projet de révision générale du Plan Local d'Urbanisme (PLU) communal s'ouvrira le mardi 28 octobre 2025 à 8h30 et sera close le vendredi 28 novembre 2025 à 18h30, et compris par voie électronique, soit une durée de 32 jours consécutifs. Les principaux objectifs de cette révision du PLU, applicable sur l'ensemble du territoire communal, sont:

- La prise en compte des évolutions réglementaires et législatives récentes, notamment la loi Climat Et Résilience

recentes, notamment la loi Climat Et Résilience
- La compatibilité du plan local d'urbanisme avec le futur SCoT
de l'Oisans s'inscrivant dans une nécessaire transition
environnementale et climatique dans une logique de sobriété
(foncière, énergétique...) permettant notamment de ;
o Préserver le territoire pour un cadre de vie de qualité;
o Garantir un territoire équilibré garant d'une population à
l'année;

o Préserver le territoire poui o Préserver le territoire équilibré garant o une popularine o Garantir un territoire équilibré garant o une popularine durable conforter l'économie en s'appuyant sur un tourisme durable - La définition d'un veritable projet d'aménagement ayant commissione principaux de :

- La cemnition d'un véritable projet d'aménagement ayant comme objectifs principaux de : o Anticiper les évolutions du changement climatique pour inscrire le col d'Ornon dans une transition touristique et économique ; o Préserver le patrimoine naturel de la surfréquentation touristique en gérant en particulier les flux pour l'accès au plateau du Taillefer ;

du Taillefer; o Assurer un développement démographique cohérent avec les capacités du territoire communal, ses ressources et son rôle au sein de l'armature urbaine du territoire communautaire; o Favoriser les opérations de renouvellement urbain au sein des parties urbanisées en intégrant les problématiques de risques naturels inhérentes au territoire; o S'inscrire dans un développement urbain maîtrisé en cohérence avec la trajectoire de zéro artificialisation nette à l'horizon 2050

o Maintenir l'organisation urbaine de la commune sous forme de hameaux traditionnelles en travaillant sur la préservation et la valorisation de leur patrimoine urbain, architectural et paysager

o Consolider l'activité agricole garante de la préservation des paysages et d'une économie traditionnelle du territoire. Modalités de consultation du dossier d'enquête par le public

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier d'enquête publique (incluant l'évaluation environnementale, l'avis de l'autorité environnementale sur le PLU d'Ornon ainsi que ainsi que la réponse écrite du maître d'ouvrage à l'avis de l'autorité environnementale):

Pour la version papier:
o à la mairie d'Ornon sise au 622 route de la Jasse, La Poyat, 38520 ORNON, à ses jours et heures habituels d'ouverture au public, soit les mardi et jeudi de 8h30 à 12h00 puis de 13h00 à 16h00 et le vendredi de 8h30 à 12h00 puis de 13h00 à 15h00; Pour la version numérique:
o Sur le site internet de la commune à l'adresse suivante : https://mairic.ornon.fr/
o Sur un poste informatique mis à disposition du public gratuitement, en mairie d'Ornon sise au 622 route de la Jasse, La Poyat, 38520 ORNON aux mêmes jours et horaires que ceux décrits ci-dessus pour la consultation du dossier en version papier. Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra prendre

papier.
Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir
communication du dossier d'enquête publique auprès de la
mairie dès la publication du présent arrêté et de l'avis d'enquête
corresbondant.

correspondant.

Modalités du recueil des observations du public:

Modalités du recueil des observations du public:

M. François RAPIN et Mme Dominique GRÉMEAUX ont été
désignés le 3 septembre 2025 par le Vice-Président du Tribunal
Administrait de Grenoble en qualité de commissaire-enquêteur
respectivement titulaire et suppléant. Le commissaire enquêteur
se tiendra à la disposition du public pour recevoir les
observations à la mairie d'ORNON, siège de l'enquête, sise au
622 route de la Jasse, La Poyat, 38520 ORNON les jours et
heures suivants:

heures suivants :

o Le jeudi 30 octobre 2025 de 9h à 12h;
o Le samedi 8 novembre 2025 de 9h à 12h;
o Le vendredi 28 novembre 2025 de 13h30 à 15h00:
FERMETURE
Le public pourra adresser ses observations et propositions :

o Sur le registre d'enquête publique, établi sur feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, tenu à disposition du public en Mainie d'Ornon sise au 622 route de la Jasse, La Poyat, 36520 ORNON aux mêmes jours et horaires que pour la version papier du dossier et le poste informatique o En envoyant par courrier électronique des demandes traitant de l'enquête publique, à l'adresse sécurisée suivante : urba@ornon.fr.

traitant de l'enquête publique, à l'adresse sécurisée suivante : urba@omon.fr
Ces méls seront annexés au registre d'enquête publique ;
o En adressant par voie postale des demandes traitant de l'enquête publique (le cachet de la poste faisant foi) au commissaire enquêteur au sèleg de l'enquête : Marie d'Ornon à l'adresse suivante : Monsieur RAPIN, commissaire enquêteur - Mairie d'Ornon sise au 622 route de la Jasse, La Poyat, 38520 ORNON. Elles seront également annexées au registre d'enquête. Toutes les observations et propositions sont consultables. Pour celles électronicues, le possible souhait d'anonymisation doit être explicité. Elles sont toutes communicables aux frais de la personne demandeuse.
Clôture de l'enquête : A l'issue du délai de l'enquête le commissaire enquêteur disposera d'un délai de 30 jours pour remettre son rapport et ses conclusions motivées au maire d'Ornon. Ces documents seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture ce l'enquête, au format papier en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture et au format dématérialisé sur le site internet de la commune https://mairie.ornon.fr/.
A l'issue de l'enquête publique, après publication du rapport et des conclusions motivées du commissaire-enquêteur, le conseil municipal de la commune momptent pour approuver la révision du plan local de l'urbanisme éventuellement modifiée pour tenir compte des résultats de l'enquête publique.

PRÉFECTURE DE L'ISÈRE - DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA PROTECTION DES POPULATIONS INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT.

- sur le registre d'enquête, mis à la disposition du public en mairie de Chuzelles - par courriel à l'adresse suivante : ddp-observations-ic@isere.gouv.fr jusqu'au 26 novembre 2025 à 18h45

- par voie postale à la mairie de Chuzelles (adresse : 1 place de la Mairie - 38200 Chuzelles) à l'attention de la commissaire

la Mairie - 38200 Chuzelles) à l'attention de la commissaire enquêtrice.
Les observations et propositions transmises par voie électronique seront consultables, dans les mellleurs délais, sur les site internet des services de l'État en Isère : www.isere.gouv.fr (cf. lien supra).
La commissaire enquêtrice, Mme Véronique BARNIER, chercheur associé au CNRS retraitée, recevra les observations roales ou écrites du public en mairie de Chuzelles, aux jours et heures suivants :
- mercredi 29 octobre 2025 - de 15h45 à 18h45
- jeudi 20 novembre 2025 - de 15h45 à 18h45
- jeudi 20 novembre 2025 - de 15h45 à 18h45
- mercredi 26 novembre 2025 - de 15h45 à 18h45
- M. Bernard GIACOMELLI, principal de collège retraité, désigné en qualité de commissaire enquêtrice en cas d'empêchement de celle-ci et exercera alors ses fonctions jusqu'au terme de la procédure.

Toute information sur le projet peut être demandée auprès de :
- M. Alexandre JARDIN, responsable du projet, courriel : alexandre jardin@rogermartin.fr
- Service installations classées de la direction départementale de la protection des populations (DDPP) - 22 avenue Doyen Louis Weil à Grenoble (tél : 04.56.59.49.99 - Mél : ddpp-i-c@iser.gouv.fr).

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la DDPP.

Le rapport et les conclusions de la commissaire enquêtrice

DDPP.
Le rapport et les conclusions de la commissaire enquêtrice pourront être consultés à la DDPP - service installations classées, à la mairie de Chuzelles et sur le site internet des services de l'État en Isère www.isere.gouv.fr (https://www.isere.gouv.fr/Publications/Mises-a-disposition-Consultations-enquetes-publiques-concertations-prealables-declarations-de-projets/Rapports-d-enquetes) pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête.

AVISI

Déclaration de

présentées pa

Par arrêté préfec susvisé, d'une di 2025 à 8h au me Décisions susce - la préfète de l'arrêté préfecto prescriptions d'e - Vienne Condrié prendre la décisi mise en compat

mise en compat Le projet de PL Le projet de r-L approbation, au Pendant la dur composé d'une demande d'autorisation environnementale, comprenant notamment une étude d'impact, un avis de l'Autorité environnementale ainsi que le mémoire en réponse de l'exploitant à cet avis, et d'une déclaration de projet pour la mise en compatibilité du PLU n°2 de la commune de Chuzelles, est

consultable:
- en mairie de Chuzelles, siège de l'enquête, sur support papier
aux jours et heures habituels d'ouverture au public de la mairie.
- sur le site internet à l'adresse suivante : www.isere.gouv.fr/
(https://www.isere.gouv.fr/Publications/Mises-a-disposi
tion-Consultations-enquetes-publiques-concertations-preala
bles-declarations-de-projets/Enquetes-publiques/Enquetes-pu

bliques-2025)
- sur un poste informatique accessible gratuitement en mairie de Chuzelles aux jours et horaires habituels d'ouverture.
Pendant la durée de l'enquête publique unique, les intéressés pourront formuler leurs observations et propositions:

ATAIRE

dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Caroline DULUC, Notaire associée de la SELARL CAROLINE DULUC NOTAIRE titulaire d'un Office Notarial sis 1 limpasse du Bourg, 38080 L'ISLE-D'ABEAU, le 2 octobre 2025, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.
Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règliement de la succession : Maître Caroline DULUC, Notaire à référence CRPCEN: 38216, dans le mois suivant la réception par le greffe du Tribunal judiciaire de COLMAR de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament. processerenda d'account de l'estament. Les cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.



Marchés publics

Agir en proximité pour les acheteurs publics et privés

Publication des procédures Plateforme de dématérialisation

Votre contact: Novia TRUCHOT 06 07 01 96 35



ledauphine.marchespublics-eurolegales.com

1/1 about:blank